

L'ÉCHO DE LA FONTAINE

Été 2025
N°37



Gala de danse/DOREMIRABEAU

C'EST L'ÉTÉ !

SOMMAIRE

ÉDITO >	p2
RETOUR EN IMAGES >	p3
DOSSIER > Débroussaillage	p4
BUDGET 2025 >	p6
ZOOM >	
Inauguration du clos des Amandiers	p8
EN COURS >	
Logements seniors et maison de partage	p9
LIEN SOCIAL >	p10
L'ÉTÉ EN FÊTE >	p11
ASSOCIATIONS >	p10
CULTURE >	p13
COTELUB >	p15

INFO PRATIQUES

Mairie : Lundi au Vendredi

8h30 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Jeudi et mardi : 8h00 > 12h00.

Fermeture l'après-midi

Samedi de 8h30 > 11h30.

Tél : 04 90 77 00 04 /

E-mail : mairiemirabeau@wanadoo.fr

Permanences du Maire R. Tchobdrénovitch :
sur rendez-vous.

Les élus reçoivent sur rendez-vous

CCAS. Responsable Madame Bernadette Vitale.

Permanences : ts les mercredis, de 9h00 à
11h00, en mairie.

Renseignements ou prise de rendez-vous,
TEL : 04.90.77.08.41

Permanence en mairie : Noëlle Trinquier,
conseillère départementale du canton de Pertuis.
Renseignements/rendez-vous : 06 12 58 84 70.

Ramassage des monstres : tous les jeudis.
Service gratuit mis en place par la COTELUB.
Tel : 04 90 07 48 12

Ligne bus 107: Mirabeau/La Tour d'Aigues/Pertuis

Transport à la réservation : Réservation
des trajets la veille du départ en téléphonant
au 04 90 74 20 21 du lundi au vendredi de
8h15 > 12h15 / 13h30 > 16h30.

www.sudest-mobilites.fr

L'ÉCHO DE LA FONTAINE : publication de la commune de Mirabeau.
Mairie de Mirabeau, 8 rue de la mairie. 84120 Mirabeau.
Directeur de publication : R. Tchobdrénovitch
Responsable rédaction et PAO : L de Luze

ÉDITO



Inscrite dans le « réseau d'alerte » en 2012 des collectivités en situation économique et financière difficile, au bord de la mise sous tutelle en 2015, que de chemin parcouru depuis notre élection en 2016.

Mais si cette page est désormais tournée, au prix de nos efforts allant jusqu'à s'abstenir d'in-

demnités d'élus pour contribuer à notre manière au redressement de nos comptes public, la prudence reste de mise, car le contexte national voire international est plus incertain que jamais : instabilité politique et économique, crises géopolitiques...

Nos projets suivent leur rythme au gré des notifications de subventions de plus en plus difficiles à obtenir et de plus en plus exsangues. Si celles de l'état nous sont parvenues, celles de la région ont été repoussées d'une année. Cette décision nous a conduits à différer certains de nos projets et en particulier l'aménagement de la place du village et la création d'un bar restaurant.

Concernant nos finances, notre situation comptable à fin 2024 est conforme à nos prévisions. Nous maintenons nos excédents et notre trésorerie est saine. Vous trouverez les principaux éléments du budget 2025 approuvés à l'unanimité par le conseil municipal sur la page finance de cet Écho de la fontaine.

Nous maintenons le cap et notre volonté d'agir pour l'amélioration de notre cadre de vie, pour l'animation, la solidarité générationnelle. Ces actions, vous pourrez également en prendre connaissance au fil de la lecture des articles de ce magazine.

Si notre SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) est validé à l'unanimité par notre conseil communautaire, nous sommes confrontés à une vision très centralisée de l'état et de la région et nous devons rester vigilants quant au devenir du monde rural.

Cette centralité tant souhaitée par nos « élites » condamnerait à coup sûr le développement des petites communes au profit des villes : fermeture de classes, puis d'écoles entraînant la disparition de nos commerces de proximité, la difficulté de trouver un logement décent et de qualité pour nos jeunes

A Mirabeau grâce à notre attractivité et à nos choix politiques, nous avons pu développer un habitat social avec l'aide de grand Delta habitat. Inaugurés ce printemps 2025 (voir page 8) ce projet a été salué avec force par Madame la sous-préfète. Mais notre plus grande récompense a été le remerciement des nouveaux habitants du clos des amandiers qui pour certains ont retrouvé après de longues années d'attente un logement sain et salubre.

Enfin notre projet de logements seniors construits autour d'une maison de partage verra bientôt le jour. Le choix de l'architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation. Nous espérons pouvoir mettre à disposition les logements d'ici fin 2026. L'été va arriver avec toutes les festivités organisées par les associa-

tions. Gala de danse, guinguettes, fête votive, repas vont animer les soirées mirabelaines. Le projet d'un bar éphémère suit son cours. Je conclurai en remerciant nos associations et leurs bénévoles qui tout au long de l'année animent notre village et lui donnent un supplément d'âme. Le conseil municipal et moi même nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été !!

Votre Maire, R. Tchobdrénovitch



mars
2025

RETOUR EN IMAGES



ZAEnR (Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables) : visite in situ du Saint-Sépulcre avec le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) afin que ce dernier émette son avis sur l'implantation de panneaux photovoltaïques, énergie renouvelable préconisée par le PNRL

Présentation d'un **projet d'une réserve naturelle régionale** en faveur des chauves-souris aux abords de la confluence Durance-Verdon. La mairie a donné un avis favorable à Anaïs ONNO chargée de projets du Groupe Chiroptères de Provence, pour la poursuite de l'étude de faisabilité intégrant notamment un inventaire de l'aven du Saint Sépulcre cette année pour caractériser les espèces présentes et leur état de conservation.



Croisière des tulipes

Amsterdam, Rotterdam, ile de Marken avec des champs de tulipes à perte de vue, l'Amicale Mirabelaine des Gens Heureux ont fait une belle croisière.



avril
2025

mai
2025

Commémoration pour le 80^{ème} anniversaire de la victoire de la France et de ses alliés contre l'Allemagne nazie le 8 mai 1945.



Avec la participation des centres aérés de Mirabeau et de La Bastide des Jourdans, près de 250 enfants étaient présents au centre forestier de la Bastide des Jourdans, pour une journée pédagogique organisée par le réseau Luberon Jeunesse et le Parc du Luberon, sur le thème de la biodiversité et des insectes de nos forêts.



Traditionnel repas que les élus organisent avec les forains et commerçants de Mirabeau. Une façon conviviale de fêter la réussite du marché du jeudi

juin
2025

Du théâtre à Mirabeau !
Grâce à Dorémirabeau



LE DÉBROUSSAILLEMENT, UNE OBLIGATION LÉGALE POUR RÉDUIRE LE RISQUE INCENDIE

En Vaucluse les étés chauds et secs font souvent des ravages dans nos collines. Le vent, notamment le mistral en Provence, aggrave cette vulnérabilité en propageant rapidement les feux de forêt comme cela s'est passé malheureusement en 2018 dans notre commune.

Le débroussaillage est un acte de prévention indispensable pour protéger le patrimoine naturel et humain du Vaucluse. Son respect est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et les citoyens, afin de limiter les risques d'incendie et de favoriser un environnement plus sûr pour tous.

Le cadre juridique

L'obligation de débroussailler et le maintien en l'état débroussaillé sont définis par l'article L134-6 et suivants du nouveau Code forestier (2012) et concerne tous les départements du sud de la France. Chaque préfecture a défini les modalités de débroussaillage spécifiques à son département.

En Vaucluse il s'agit de l'arrêté préfectoral n°SI2013049-0002 du 18 février 2013.

Il incombe au Maire de Mirabeau de faire appliquer la réglementation en informant ses administrés et en contrôlant la réalisation des travaux éventuels.

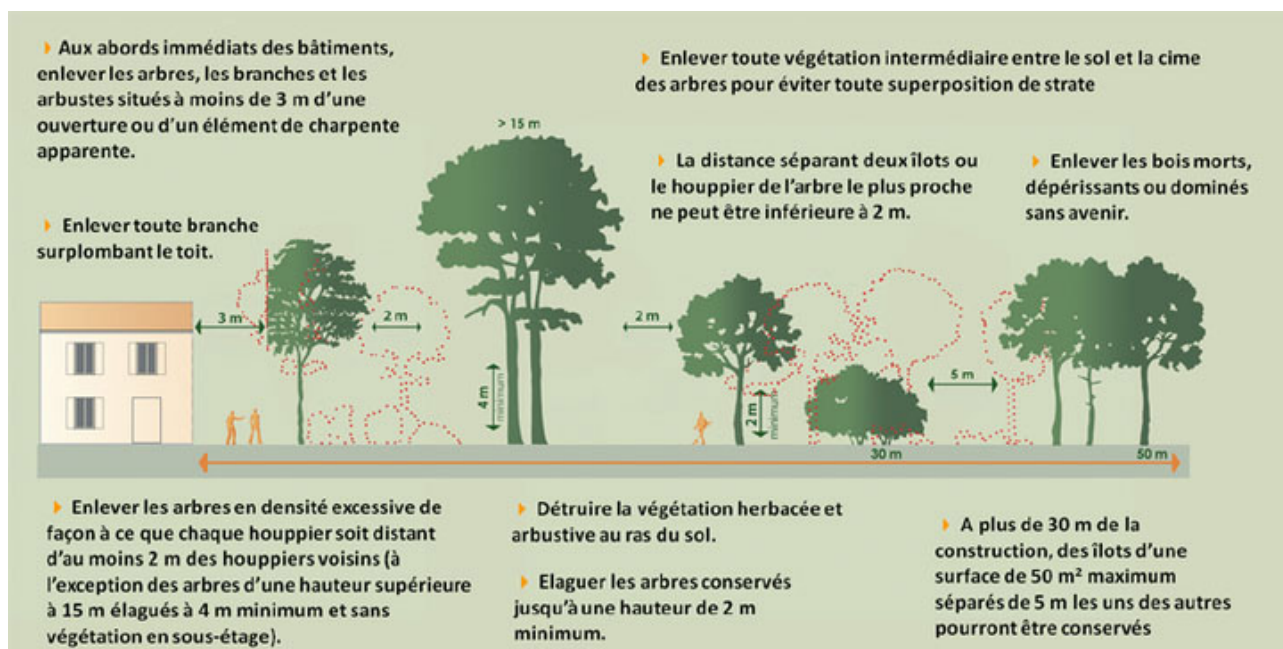
Dans la grande majorité des cas, le débroussaillage incombe au propriétaire des bâtiments dans un rayon de 50 mètres même si ce rayon déborde de sa propriété. Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis

- Code forestier (articles L131-10 et suivants) : obligation de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour des constructions situées en zone boisée
- Arrêté préfectoral du Vaucluse
- Responsabilité des propriétaires : en cas de non-respect, des sanctions peuvent être appliquées, allant d'amendes à des travaux d'office facturés au contrevenant

Qu'est ce qu'une OLD?

L'obligation légale de débroussaillage (OLD) est une disposition essentielle de la politique de prévention des incendies de forêts. Prévue par le code forestier elle consiste à réduire les végétaux présents sur un terrain (branchages, feuilles...) pour diminuer le risque de propagation des incendies.

- Élagage des arbres pour réduire la continuité verticale des combustibles
- Suppression des broussailles et herbes sèches
- Éloignement des bois morts et des déchets végétaux
- Maintien d'un espacement suffisant entre les arbres et arbustes



Attention, il faut débroussailler et maintenir en état débroussaillé, ce qui signifie que vous devez répéter cette opération chaque fois que les repousses créeront un tapis trop inflammable et trop dangereux.

À SAVOIR

Zones classées

Dans les espaces boisés classés (EBC), les coupes et abattages d'arbres dans le cadre du débroussaillage obligatoire sont dispensés de l'autorisation préalable (article 6 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2013).

Vente / location : information des nouveaux preneurs

En cas de vente ou cession, location ou renouvellement de bail, le propriétaire initial doit informer le futur propriétaire ou occupant de l'obligation de débroussailler liée au bien acquis ou occupé. (article 15 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2013).

Quand le voisin n'est pas connu...

Si vous ne connaissez pas l'identité de votre voisin, parce qu'il n'habite pas sur place par exemple, vous trouverez son nom et ses coordonnées en consultant les registres du cadastre de votre mairie. Si vous ne retrouvez pas le propriétaire (courrier retourné, ...) ou s'il n'est pas joignable, vous devez en informer le maire.

Dans un lotissement, qui débroussaillera les parties communes ?

En général dans le cas d'un habitat groupé ou d'un lotissement, le débroussaillage des parties privées est à la charge des occupants et celui des parties communes au syndic ou aux gestionnaires de l'ensemble collectif.

<https://www.syndicatmixteforestier.com/>

<https://www.mirabeaunluberon.fr/votre-mairie/informations-reglementaires/emploi-du-feu-dans-le-departement-de-vaucuse/>

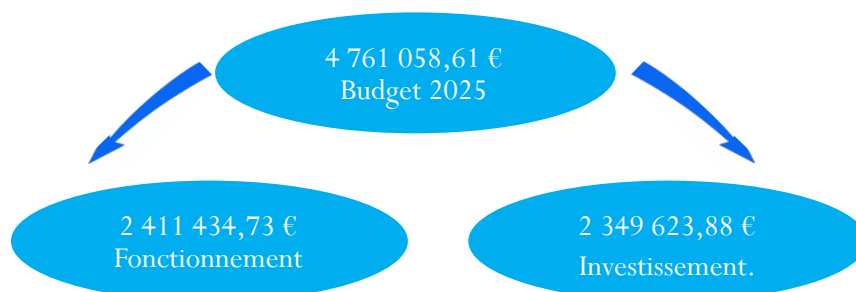
L'article L.134-10 du Code forestier

La majorité municipale a présenté en avril dernier le budget aux Mirabelains. Le budget 2025 de la commune est le reflet du dynamisme de la commune en matière d'investissement. Il a été adopté à l'unanimité dans un contexte compliqué où la majorité municipale a dû composer avec les difficultés et incertitudes en matière de dotation d'état et autres subventions conjuguées avec l'inflation qui continuent de peser sur les dépenses de fonctionnement. Malgré ces contraintes, le budget répond à notre souhait d'améliorer le quotidien des Mirabelains et d'assurer l'avenir du village.

UN BUDGET PRÉSERVÉ MALGRÉ UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ ET CONTRAINT

Voter le budget de la commune est un moment capital dans la gestion du village.

C'est un moment clé où l'on choisit ce qui va être fait : réparer les routes, rénover et ou construire les équipements, organiser des événements ... Combien d'argent le conseil municipal doit prévoir de recevoir et combien on prévoit de dépenser tout au long de l'année.



SECTION DE FONCTIONNEMENT : CHARGES			
	2024	2025	
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	372 388,25	491 740,00	
12 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	613 367,03	591 400,00	
14 ATTENUATIONS DE PRODUIT	1 971,00	2 500,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	161 635,77	172 755,00	
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	1 149 362,05	1 258 395,00	
66 CHARGES FINANCIERES INTERETS EMPRUNTS	97 362,55	100 000,00	
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00	26 000,00	
DEPENSES FINANCIERES ET EXCEPT.	108 362,55	126 000,00	
DEPENSES REELLES	1 257 724,60	1 384 395,00	
21 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 027 039,73	
675 IMMOBILISATIONS CEDEES	276 566,86	0,00	
6761 DIFFERENCE SUR REALISATION	51 049,86	0,00	
OPERATIONS D'ORDRE	327 616,72	1 027 039,73	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 585 341,32	2 411 434,73	

Dépenses de fonctionnement

L'inflation est toujours très impactante sur les dépenses en fonctionnement (coût de l'énergie). Les coûts liés au personnel ont légèrement baissé. Cela s'explique par la volonté des élus de réduire la masse salariale, mais aussi par le choix de ne pas remplacer immédiatement certains agents.

Recettes de fonctionnement

La majorité des recettes de fonctionnement reposent sur nos impôts et taxes. Comme de nombreuses communes françaises, Mirabeau doit faire face à un contexte économique contraignant et à l'augmentation des dépenses imposées par l'État.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES			
	2024	2025	
641 REMBOURSEMENT SUR REM. PERSONNEL	20 534,51	19 700,00	
70 PRODUITS DES SERVICES	158 815,73	137 542,97	
73 IMPOTS ET TAXES	861 663,51	867 616,04	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	221 324,78	204 642,00	
75 PRODUITS DE GESTION COURANTS	126 590,65	133 895,77	
RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 388 929,18	1 363 396,78	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	8,55	8,00	
PRODUITS FINANCIERES ET EXCEPTIONNELS	8,55	8,00	
RECETTES REELLES	1 388 937,73	1 363 404,78	
PRODUITS DE CESSION ET EXCEPTIONNELS	327 616,72	0,00	
OPERATIONS D'ORDRE	327 616,72	0,00	
TOTAL ANNUEL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 716 554,45	1 363 404,78	
2 EXCEDENT DE FONCTION REPORTE	1 059 893,88	1 048 029,95	
TOTAL DES RECETTES	2 776 448,33	2 411 434,73	

MALGRÉ CE CONTEXTE ÉCONOMIQUE FRAGILE LA MAJORITÉ MUNICIPALE N'AUGMENTE PAS LES TAUX DE LA FISCALITÉ DE LA COMMUNE

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES qui reste à 32,78%
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES : 24,54%
TAXE HABITATION RÉSIDENCES SECONDAIRES 8,01%

Les subventions (17 300 €) aux associations sont maintenues afin de soutenir le monde associatif local dans ses actions en faveur de la solidarité, de l'éducation, du sport, de l'animation et de la culture.

Investissements

SECTION INVESTISSEMENT : COMPTES DE CHARGES		RAR 2024	NOUVELLES	VOTE 2025
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	306 358,57	306 358,57
OP31	AMENAGEMENT ZONE ESPINASSE	162 690,00	82 000,00	244 690,00
OP33	VIDEO SURVEILLANCE	16 498,46	10 000,00	26 498,46
OP35	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	40 992,00	135 000,00	175 992,00
OP36	SALLE BARRY	1 916,00	8 700,00	10 616,00
OP39	MAIRIE	0,00	1 000,00	1 000,00
OP42	CIMETIERE	0,00	6 200,00	6 200,00
OP43	INFORMATIQUE ET LOGICIELS	0,00	5 000,00	5 000,00
OP51	EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	120 000,00	120 000,00
OP54	MOBILIER URBAIN	0,00	3 500,00	3 500,00
OP55	POLE SANTE	3 600,00	0,00	3 600,00
OP56	BOULANGERIE	0,00	85 000,00	85 000,00
OP57	SALLE ASSOCIATIONS	0,00	100 000,00	100 000,00
OP61	MAISONS DE PARTAGE	0,00	65 000,00	65 000,00
OP63	MAINTENANCE GROUPE SCOLAIRE	0,00	20 000,00	20 000,00
OP10001	VOIRIE COMMUNALE	32 220,00	150 000,00	182 220,00
OP10003	ACQUISITIONS	5 555,42	5 000,00	10 555,42
OP10004	DEFENSE INCENDIE DECI	0,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	263 471,88	1 112 758,57	1 376 230,45
16412	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	597 000,00	597 000,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	0,00	597 000,00	597 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	263 471,88	1 709 758,57	1 973 230,45
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	100 000,00	100 000,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	0,00	100 000,00	100 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	263 471,88	1 809 758,57	2 073 230,45
D001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00	0,00	276 393,43
	DEPENSES CUMULEES NETTES DE LA SECTION	263 471,88	1 809 758,57	2 349 623,88

UN DÉSENDETTEMENT ET DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES MIRABELAINS

2012-2016

La commune est dans le réseau d'alerte de la DGFP*
2016 : La liste de R. Tchobdrénovitch est élue

2016-2019

En moins de 2 ans Mirabeau retrouve sa capacité d'autofinancement

2020-2025

Mirabeau investit pour améliorer le quotidien des Mirabelains

Notre plan

d'investissements est important pour améliorer le quotidien des Mirabelains.

Qu'ils se rassurent ! Notre gestion depuis 9 ans est efficace et nous ne dépensons que ce que l'on a. Nous restons prudents sur nos projets à venir qui s'inscrivent dans un contexte national économiquement fragile
R.Tchobdrénovitch

Depuis 2016, en 2 ans la majorité municipale a beaucoup travaillé pour redresser les finances et assainir les finances de la commune. Depuis elle a retrouvé une sérénité économique et le soutien de l'État dans sa démarche depuis 2020

10 millions ont été investis afin d'améliorer le quotidien des Mirabelains : sécurité (caméra vidéosurveillance), groupe scolaire, voirie, éclairage public, aménagement centre bourg ...

Le travail considérable de redressement des comptes publics et la maîtrise des finances depuis 9 ans portent ses fruits : faire face à ces chocs externes (covid, inflation...) en préservant l'essentiel de la continuité du service public.

*DGFP : Direction générale des Finances Publiques

INAUGURATION DU CLOS DES AMANDIERS DES LOGEMENTS SOCIAUX DURABLES

Classés BDM bronze ces 24 logements sociaux (construits par Grand Delta habitat ont accueillis une majorité de Mirabelains qui pour certains vivaient dans des logements insalubres. la résidence se compose de 15 logements locatifs. Ils sont destinés aux ménages à revenus modestes et 8 villas en primo accession qui ont permis aux familles et jeunes ménages d'accéder à la propriété.

Le clos des amandiers a été inauguré en mars dernier en présence de Madame la sous préfète Christines Haques, le président de grand Delta habitat Michel GONTARD et son équipe. Ils étaient accompagnés par des élus, des représentants de collectivités, les entreprises...

COMPTE-RENDU

Implanté à l'entrée du village dans l'Ecoquartier et à proximité des équipements essentiels (école, crèche,). cet ensemble favorise la mixité et le vivre-ensemble. L'aménagement conçu pour combiner convivialité et intimité. Les espaces sont épurés, lumineux et économes en énergie.



Principes de construction durables

- Des vues vers le château de Mirabeau
- Un traitement paysager de qualité (végétalisation du site et économie d'eau), Préservation d'un bosquet et d'alignement de chênes sur le site et ses abords
- Des matériaux locaux et naturels (terre déca-pée réutilisée, bois favorisé pour les menuiseries et éléments de charpentes, ...)
- Une liaison piétonne agréable végétalisée et sécurisée avec le centre du village

La volonté politique de la majorité municipale de construire «dans le respect de valeurs écologiques, environnementales et esthétiques» a été saluée par Madame la Sous Préfète

La représentante de l'État a félicité le maire et le conseil municipal pour leur exemplarité dans leur politique menée en matière d'habitat. Elle a déclaré que fin 2024, 3 Millions de ménages français étaient en attente d'un logement social.

Une nouvelle résidente qui a fait visiter son logement lors de l'inauguration a remercié la municipalité et Grand Deltat habitat pour ce nouveau logement décent. «Auparavant j'habitais Pertuis dans un appartement insalubre»

Cette jeune femme et sa famille habitent désormais dans un logement décent, de qualité avec des matériaux ecocertifiés et esthétiques.



EN COURS

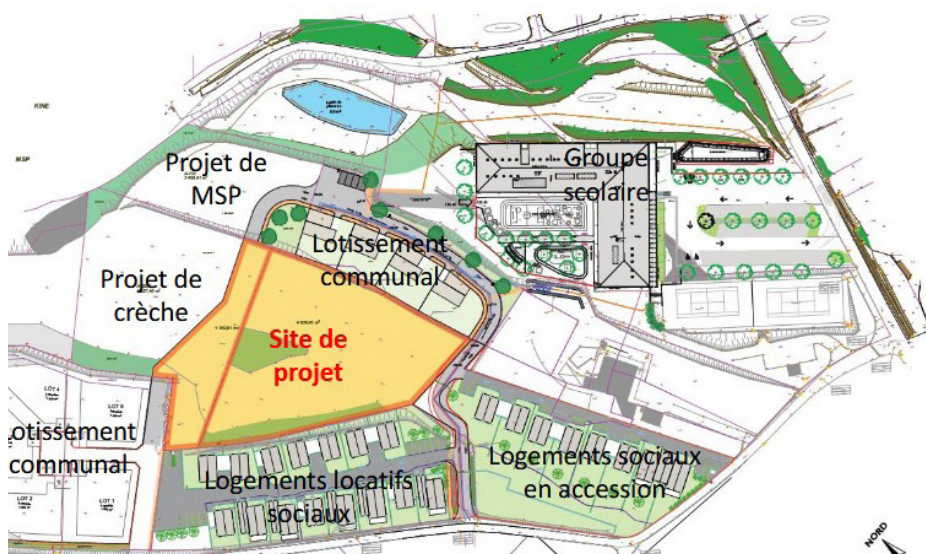
PROJET DE 12 LOGEMENTS SÉNIORS ET UNE MAISON DE PARTAGE DANS L'ÉCOQUARTIER

Éligible au programme PVD, Petite Ville de Demain, Mirabeau a l'ambition de créer 12 logements sénior autour d'une maison de partage.

Ce projet vise à maintenir nos séniors autonomes chez eux . Il répond à un besoin de logement. (Etude 'OPAH*'à la demande de la COTELUB)

Par délibération le conseil municipal a voté à l'unanimité la demande de subvention pour les études et les travaux de cet ensemble immobilier.

Le projet se situe au cœur de l'Écoquartier.

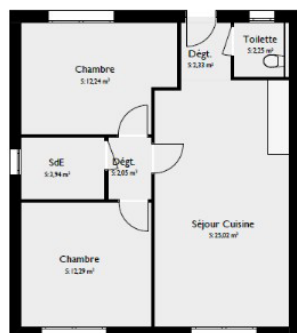


12 logements adaptés
à des personnes âgées
autonomes:

-8 T2 de 58 m²
-4 T3 de 72 m²

1 Maison en Partage de
100m² où des activités
gérées par la mairie
seront organisées.

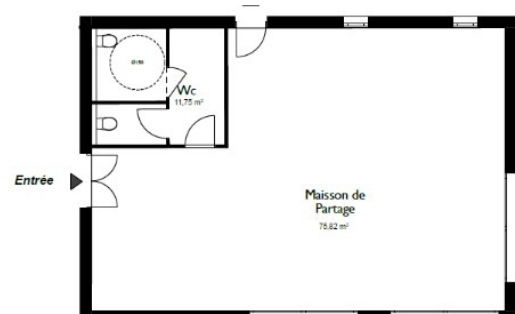
- Préservation d'un bosquet et d'alignement de chênes blancs sur le site et ses abords
- Des matériaux locaux et naturels (terre décapée réutilisée, bois favorisé pour les menuiseries et éléments de charpentes, ...)
- Création d'une placette autour de la maison en partage
- Installation de bancs en bois pour un espace de convivialité



T3



T2



MAISON DE
PARTAGE

*Opération programmée d'amélioration de l'habitat

LIEN SOCIAL/SOLIDARITÉ

«Etre à côté des habitants de Mirabeau du plus jeune au plus ancien pour garantir le bien être de tous» Bernadette Vitale première adjointe en charge du lien social et de la solidarité et son équipe agissent au quotidien pour les Mirabelains.

Le souci du bien-être reste le dénominateur commun pour toutes les actions qu'elles mènent.

OPÉRATION DÉJEUNER À LA CANTINE

C'est avec joie que nos chères têtes blanches invitées par la CCAS se sont mêlées aux écoliers au restaurant scolaire.

Madame Bernadette Vitale en charge de la CCAS a reçu dernièrement les séniors de Mirabeau pour partager un repas avec les écoliers.

Cette action «pilote» menée par la municipalité démontre une fois encore la volonté à renforcer le lien intergénérationnel. Quoi de plus symbolique que de partager un repas accompagné de sourires et d'échanges avec son papi ou sa mamie. Ce service «Déjeuners à la can-



C'était un engagement de campagne : faire partager des moments précieux intergénérationnels afin de maintenir le lien social, et permettre à tous de se retrouver quel que soit son âge.
B. Vitale

Quelles sont les conditions pour déjeuner au restaurant scolaire ?

Tous les mardis midi le restaurant scolaire sera ouvert aux personnes âgées de la commune sous les conditions suivantes :

- Les personnes âgées doivent résider dans la commune et être âgées de plus de 65 ans
- Le nombre d'inscription maximale sera de 10 personnes
- Le prix du repas est fixé à 6,00 €
- Ouverture des inscriptions pour les repas séniors au restaurant scolaire à partir du mardi 17/06 auprès de l'agent d'accueil de la mairie.

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS POUR LES SENIORS

Et pour aller plus loin un service de portage de repas pour les séniors est en train de se mettre en place sur notre commune avec la collaboration des services de La Poste

Le facteur apportera les repas aux séniors et assurera ainsi une veille sociale. L'Echo de la Fontaine vous tiendra au courant ultérieurement de la progression de ce service.

Et oui à Mirabeau nous nous occupons de nos séniors !



Premier contact avec les services de La Poste au sein du groupe scolaire pour mettre en place le service de portage de repas à domicile



L'ÉTÉ EN FÊTE/ PLANNING DES MANIFESTATIONS

05,19 juillet/16,30 août

Guinguettes

Organisées par Mirabeau Manifestations (MM)

17, 31 juillet / 14, 21 août

Afterworks au château de Clapier

Au programme :

-jeudi 17 juillet

Musique : ABRAÇO NOVA, Food Truck

-Jeudi 31 juillet :

Musique : Duo Radio Bohème

Food Truck et glaces

-Jeudi 14 août :

Musique : Duo WAVE (electro live)

Food Truck

Jeudi 21 août :

Musique : Palace Duo Food Truck : Kaz Mumu (cuisine créole).



8 et 22 juillet / 5 août

Pique-nique concert au château de clapier

Mardi 8 juillet : Musique : Duo X Elle

Mardi 22 juillet : Musique : Pataswing (trio)

Mardi 5 août : Musique : HELIOS LIBRE (Jazz)

CHÂTEAU DE CLAPIER,
1833 ROUTE DE MANOSQUE,
84120 Mirabeau
TEL : 04907701

1^{er}>3 août Fête votive

Organisée par Mirabeau Manifestations

Concert spectacle, repas, le concours de pétanque, le loto concours et bien d'autres surprises

Le programme vous sera communiqué ultérieurement

25 juillet, 29 août et 26 septembre

Du cinéma Plein air à Mirabeau à Mirabeau !



10 août ApérOpéra

Violence et passion : Verdi & Cie

Le Festival Durance Luberon à Mirabeau vous propose une soirée au Château de Mirabeau.

Les passions opératiques incandescentes et frôlent la violence constituent le fil conducteur de ce programme.

Au programme :

Duo d' Hamlet et Gertrude, extrait de « Hamlet » d'Amboise Thomas, extraits de « Cavalleria Rusticana » de Pietri Mascagni. Extraits de « Don Carlo » de Giuseppe Verdi.



vendredi 15 août

Repas PAELLA - Concert de Julie Jourdan - Tombola

L'Amicale Mirabelaine des Gens Heureux organise le Vendredi 15 Août 2025 à midi à la salle des fêtes de MIRABEAU 84120 un repas paella, Apportez vos assiettes, verres et couverts !

CONCERT de Julie JOURDAN - Tombola gratuite. Prix : 30€



La date de la visite de la magnanerie sera précisée ultérieurement



PAROISSE DE MIRABEAU

LA COMPAGNIE DE LA TOUR ALEM

MIRABEAU MANIFESTATIONS VIVRE AU VILLAGE MIRABEAU JUMELAGE

LA SOCIALE MIRABELAINE DE FIL EN AIGUILLE MIRABEAU

AU FIL DES MOTS MIRABEAU LES AMIS ÉVASION RANDO

TENNIS CLUB SUD LUBERON ARTS SPORTS ET LOISIRS

LOU CANAILLOU ASSOCIATION SPORTIVE MIRABELAINE

COLLECTIF MIRABEAU RUN IN MIRABEAU CAFÉ ASSOCIATIF MIRABEAU

MIRABEAU PATRIMOINE ET HISTOIRE COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊT

DORÉMIRABEAU UNION SPIRIT DE VAUCLUSE

AMICALE MIRABELAINE DES GENS HEUREUX

Dimanche 21 septembre

Vide grenier organisé par MM



CULTURE : LES CHRONIQUES DE CLAUDE DUSSART

Les Chambrées ou cercles à Mirabeau, un phénomène de sociabilité et de démocratie participative à Mirabeau

Les chambrées étaient des cercles autorisés où se rencontraient le soir après la journée de travail, des ouvriers, des cultivateurs, des marchands pour se distraire à peu de frais et causer de leur travail, partageant des valeurs des loisirs communs pour boire un verre. Ils avaient trois principales fonctions : ludiques, politique et économique. Cette pratique très ancienne existait déjà sous l'Antiquité où les hommes se rassemblaient dans des «collégia». Chaque cercle possède une identité singulière. Le sentiment d'appartenance à la communauté est renforcé par les devoirs d'entraide et de solidarité qui soudent les membres. Le groupe est à la fois interne au village et autonome.



À Mirabeau, on retrouve la trace de ces sociétés vers 1864. On peut remarquer que les statuts propres à chaque cercle, étaient quasiment identiques : distraction, jeu, secours, mutuelle et même aide contre l'illettrisme.

La demande pour créer une chambrée était faite par le maire puis transmise au préfet. Celui-ci donnait ou non, son agrément après enquête. Il faisait systématiquement surveiller les membres de ces associations. Le 24 janvier 1864 fut créé le cercle de l'union, le 29 septembre 1871 le cercle de la jeunesse, le 27 septembre 1872, le cercle des pères de famille.

Le ministre de l'intérieur en date du 30 août 1874, décide sans aucune explication la fermeture et la dissolution de ces associations. Peut-être que déjà la police

soupçonnait ces chambrées de recevoir des agitateurs politiques et de faire partie d'une société secrète.

On a retrouvé à Mirabeau la trace en 1892 d'une demande de réouverture du cercle de la jeunesse dont le siège est place de la Grande Fontaine. Le préfet donna son agrément.

En 1899 est créé dans notre village le cercle des «Sans Peur» dont le siège se situe rue de l'hôtel de ville. Ce cercle ressemble plus à une association de solidarité : la société de secours mutuel, cercle Saint-Joseph.

On peut voir à Mirabeau les petites plaques de certains cercles face à l'hôtel de ville, face à la grande fontaine

De la chambrée au cercle.

Le succès de ces cercles est tel que dans certains villages, l'ensemble de la population masculine majeure adhère à l'une de ces sociétés. Ces réunions constituent des réseaux intéressants pour la propagation des idées révolutionnaires et républicaines. Des émissaires venues des grandes villes, assistent aux réunions et proposent la lecture et le commentaire des journaux.

Le second empire s'efforce de les interdire. N'y parvenant pas, il tente alors de les contrôler en leur imposant des règles. C'est ainsi que le lieu et la fréquence des assemblées, ainsi que la liste des participants doit être désormais déclarée en préfecture.

Sous la IIIe République le cercle participe activement à la vie de la cité

Il a désormais pignon sur rue et s'installe là où se joue la sociabilité dans le village comme le cours ou la place principale.

Déclin et renouveau

À partir des années 1910 les créations de cercle diminuent fortement. Ce recul, se confirme tout au long du XXe siècle et enregistre deux piques à chaque guerre mondiale.

Sous l'occupation, les cercles à nouveau soupçonnés d'être des foyers révolutionnaires sont fermés.

VIE ASSOCIATIVE

RUN IN MIRABEAU

Retour sur les 5^e Foulées de Mirabeau

Ils étaient une petite centaine à se retrouver aux grands jardins pour participer aux foulées de Mirabeau. Des Mirabelains bien sûr mais aussi des coureurs venus des Bouches du Rhône

Organisées par L'équipe de Run In Mirabeau, l'association remercie l'ensemble des coureurs du 5 km et du 14.6 km (respectivement 42 et 47 personnes) pour leur participation. Tous étaient heureux de participer à cette manifestation qui s'est terminée par un pique nique.

26 enfants ont participé à la course relais. L'association a remercié les coachs de l'@alem_mirabeau_84 pour leur participation et leur fidélité à cet événement sportif et festif. L'association remercie les sponsors: SMEA, @chateaudelapier, Carrefour Market Pertuis, Forest Sensation, le Crédit Agricole, @auvieuxcampeur, le département du Vaucluse. Elle remercie aussi la mairie de Mirabeau mais aussi Sabrina et Alex ainsi que les propriétaires des terrains privés.

Le président et toute son équipe étaient ravis et ont tenu à remercier les bénévoles sans lesquels cette manifestation n'aurait pu être organisée :

«Merci aux 24 bénévoles pour leur engagement et leur aide et sans qui l'organisation d'un tel événement ne pourrait pas avoir lieu.

Grâce à vous tous, cette édition a été une véritable réussite !

Nous vous donnons rdv l'année prochaine ! »



2 nouvelles associations !!

Une nouvelle association propose un «café associatif».

Une équipe de bénévoles motivées avec des objectifs louables et ambitieux

Présidente Mme Caroline Diaz. Facebook café associatif de Mirabeau



evasion-rando@orange.fr

<https://evasionrando84.wixsite.com/evasion-rando>

Evasion rando

Président Bruno VARACHAUD

ÉVASION-RANDO est une association qui a pour but le développement de la randonnée pédestre tant dans sa pratique sportive que pour la découverte et la protection des sites naturels. Elle organise des randonnées à la journée. L'association est affiliée à la Fédération Française de Randonnée.

COTELUB, NOTRE INTERCO

Pose de la 1^{ère} pierre du pôle d'échange multimodal à Mirabeau



La volonté politique de Cotelub en matière de mobilité s'insère dans une réflexion et une action globale visant à mailler l'ensemble du territoire intercommunal de « pôles d'échange » en plusieurs endroits stratégiques. Mardi 15 avril dernier s'est effectuée la pose de la 1^{ère} pierre de ce nouveau Pôle d'Échange Multimodal (PEM) en présence d'un public nombreux (élus, habitants de la commune, entreprises, délégation de la Gendarmerie...). « L'objectif est d'inciter à la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, covoiturage, vélos...) en proposant des lieux de regroupement à la fois pratiques, confortables et sécurisés », précise Jean Marc Brabant, vice-président en charge de la mobilité.

OBJECTIF À MOYEN TERME :

Ouvrir la halte SNCF de Mirabeau. Mais pas que ! Car le projet du PEM de Mirabeau s'inscrit dans une volonté de l'ensemble des élus de COTELUB, de rouvrir, dans les années à venir, la halte ferrée SNCF (située juste en contre-bas de la route) et ainsi de développer l'attractivité du réseau de bus et ferroviaire pour tous les habitants du territoire, mais aussi les actifs venant du bassin aixois et travaillant sur Cadarache notamment. Sans oublier, bien sûr, que ces aménagements réalisés sur la route départementale permettront de ralentir le trafic avec la création d'un lieu-dit « La Baume » et l'abaissement de la vitesse maximum à 50 km/h. Ce nouveau PEM comprendra : 48 places de stationnement, dont une vingtaine dédiée au covoiturage et 2 aux personnes à mobilité réduite (PMR), 1 abri vélo sécurisé d'une dizaine de places, proposant de la recharge de vélos à assistance électriques (VAE), et prolongé d'une pergola. Sont prévus encore 2 places de stationnement équipées d'une borne de recharge pour véhicules électriques,



4 places de stationnement 2 roues motorisées ainsi que des cheminements piétons continus et sécurisés, un arrêt de transport en commun dans les deux sens de desserte, le long de la route départementale, des ombrières photovoltaïques, sur une surface d'environ 900 m², répondant aux dernières législations en vigueur. Le projet sera intégré au paysage, avec une palette végétale riche et adaptée au climat local. Coût estimé des travaux à 1 246 675 € TTC (subventionnés par l'État - 15,3% au titre de la DETR- et d'autres subventions à venir).

Le parking de La Bonde devient à nouveau payant à compter du 1er avril 2025.

Les personnes intéressées pourront se connecter au site de COTELUB pour faire la demande de la carte virtuelle pour leur smartphone



Parking de la Bonde TARIFS 2025



PAYANT À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL

de 9h à 19h

ACCÈS INTERDIT AUX REMORQUES

ABONNEMENT HABITANTS DU TERRITOIRE DE COTELUB	1€ /saison
TARIF PUBLIC	Moins de 2h.....3€ Plus de 2h.....6€
ABONNEMENT MEMBRES D'UNE ASSOCIATION DOMICILIÉE SUR LE TERRITOIRE DE COTELUB	10€ /saison
TICKET PERDU	10€



EN BREF

Inscriptions Scolaires - Rentrée 2025-2026 C'est parti !

Sont concernés :

- Les enfants nés en 2022 entrant en P.S. (Petite Section de Maternelle)
- Les nouveaux arrivants sur la commune, tous niveaux confondus

Merci de vous présenter en mairie avec :

- Votre livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Copie du carnet de vaccination

QR CODE
SITE MAIRIE



À l'attention des propriétaires d'une concession funéraire

Un état des lieux a été effectué récemment dans le cimetière communal.

Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles. Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Nous vous informons que la liste des concessions visées par cette procédure est tenue à l'entrée du cimetière ainsi qu'à l'entrée de la Mairie.

**Vous louez votre maison
appartement... ?
Inscrivez-vous en mairie
c'est facile !**

<https://www.declaloc.fr/>

DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT

MEUBLÉS DE TOURISME & CHAMBRES D'HÔTES

Saisissez le **code postal** ou le **nom de la commune** où est situé
l'hébergement que vous souhaitez déclarer



À l'heure où nous bouclons ce magazine, les élus de l'opposition ne nous ont pas transmis leur tribune

ÉTAT CIVIL : 31 DÉCEMBRE 2024 > 31 MAI 2025

Ils nous ont quittés

FOURNIER Jacques	17 janvier 2025
CHARBONNIER Evelyne née AUZET	11 février 2025
DAMIAN Frédéric	11 février 2025
STAMEGNA Francis	13 avril 2025

Ils se sont mariés

MINTUIFF IACOPONI Loïc et SANCHEZ Sophie	12 avril 2025
DAHOU Mehdi et GUYOT Julie	30 avril 2025

Ils sont nés

BYRD Eliana	22 novembre 2024
SORIANO Lucas	30 décembre 2024

Parrainage civil

MATHEUDI JULVÉ Lyvia	10 mai 2025
----------------------	-------------